



LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA IMPRIMÉ
Un an 3
Demande droit à la valeur de l'abonnement en Années

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

MAIRIE DE NANTERRE

Nous, Maire de la commune de Nanterre, Vu l'article 46, titre 1^{er}, de la loi du 19-22 juillet 1791 ; Vu l'article 94 de la loi du 5 avril 1884 ; Considérant que les piétons qui se trouvent sur des trottoirs très étroits peuvent être blessés par les voitures qui longent ces trottoirs de trop près,

ARRÊTONS : Article premier. — Il est enjoint à toute personne qui conduit une voiture, de ne pas raser les trottoirs dans les parties des rues où ces trottoirs ont moins d'un mètre, et de marcher au pas afin d'éviter les accidents.

Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à l'article 471 du Code pénal (n° 15).

En Mairie, à Nanterre, le 30 novembre 1898.

Le Maire
A. HENNAPE.

Nous, Maire de la commune de Nanterre, Vu l'article 46, titre 1^{er}, de la loi du 19-22 juillet 1791 ; Vu l'article 94 de la loi du 5 avril 1884 ; Considérant que les clôtures en ronces métalliques offrent des dangers pour la sécurité publique et que nombre de personnes ont eu leurs vêtements déchirés,

ARRÊTONS. — Il est défendu de clore les propriétés avec des ronces métalliques en bordures des chemins classés dans la voirie urbaine et vicinale.

Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

En Mairie, à Nanterre, le 30 novembre 1898.

Le Maire,
A. HENNAPE.

SOUSCRIPTIONS

reçues en faveur des Victimes de l'explosion du 24 décembre 1898 au Moulin-Noir

A LA MAIRIE
MM. Blocquaux 5 fr. »
Heimann 1 »
La Ruche, produit d'une quête 30 »
CAFÉ BOUY
MM. Hennape 2 fr. 50
Dusuzeau 2 »
Bouy 2 »
Eymond 2 »
Jossic 2 »
Cousin 1 »
Henry 2 »

CAFÉ LEVÊQUE

MM. Hennape 2 fr. 50
Darondeau 2 »
Brébion (Edouard) 1 »
Lévéque 5 »
Poupard 2 »
Jardinier 0 50
Cazebonne 1 »
Royer jeune 0 50
William Eddy 2 50
M^{me} W. Eddy 2 50
MM. Rotty (Ernest) 2 »
P. Gaudry 0 50
Anonyme 1 »
Péris 1 »
Colomb 2 »
Anonyme 1 »
Siblot 2 »
Marin 1 »

Nous sommes heureux d'annoncer que le blessé Boussingault va beaucoup mieux.

La souscription continue à être ouverte à la mairie.

LISTE DES CONSCRITS de la Classe 1898

1 Baroillier	92	40 Hennape	01
2 Baret	12	41 Houille	58
3 Bayer	273	42 Huby	69
4 Benoist	256	43 Jarry	107
5 Blanchet	170	44 Joubart	160
6 Blancheteau	151	45 Joulin	25
7 Bord	158	46 Labussière	260
8 Bourgun	125	47 Lalou	63
9 Brédillard	257	48 Lasserre	296
10 Caron	61	49 Lelourdy	109
11 Cartier	38	50 Le Nôtre	307
12 Cassagne	165	51 Léoni	282
13 Cassidanius	305	52 Lesage	313
14 Chamant	265	53 Lindenberger	186
15 Colombani	138	54 Magnant	162
16 Crouzier	47	55 Marcot	17
17 Cuille	84	56 Marie	77
18 Darondeau	187	57 Martin	145
19 De Cock	153	58 Martin	56
20 De Mil	48	59 Maurice	193
21 Deshayes	266	60 Mellot	40
22 Desprey	53	61 Moussard	181
23 Doucet	289	62 Paillot	176
24 Dufourny	171	63 Paradinas	66
25 Durand	228	64 Pécarte	297
26 Dusuzeau	211	65 Parcheron	162
27 Dutoit	146	66 Pfeiffer	15
28 Duval	70	67 Plimart	79
29 Eisenbard	164	68 Pomarat	110
30 Franck	177	69 Rémond	130
31 Gauffeny	108	70 Renard	250
32 Gérard	49	71 Schlegel	184
33 Girard	49	72 Sibille	148
34 Guerillot	4	73 Suréda	136
35 Guyodet	553	74 Turet	241
36 Guyot	175	75 Vannereau	54
37 Haton	205	76 Vivien	2
38 Helf	303	77 Voitel	192
39 Hendricks	354		

Récapitulation du Canton

Nanterre	77	} 313
Puteaux	166	
Suresnes	70	

NOS CONSCRITS

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Jeudi dernier, le tirage au sort du Canton de Puteaux a eu lieu à la Mairie de Puteaux avec une certaine solennité, 313 conscrits étaient inscrits.

Les maires ont tiré d'abord pour leurs communes respectives. Nanterre a eu la n° 1 ; Puteaux le n° 2 ; Suresnes le n° 3.

M. Hennape, comme maire, a tiré pour ses conscrits déjà sous les drapeaux et une fois comme Père et non comme Maire, pour son fils, retenu à l'école centrale.

Le soir, les jeunes gens de la Classe ont été à la descente du train recevoir le jeune fils du maire, M. André Hennape, porteur au chapeau du n° 91.

Le père et maire, son fils et les conscrits ont été ensuite chez Lévéque arroser les numéros du tirage.

Dans une allocution, M. Hennape père a rappelé les services rendus au patriotisme par la société la Nanterrienne qu'il a eu l'honneur de fonder en 1881. Il est heureux de constater que la fibre patriotique est toujours vivace dans la commune. Il espère que ces sentiments ne feront que se propager.

Il fait allusion à la société du Souvenir Français qui, actuellement, compte plus de 80.000 membres et espère que d'ici peu une section de cette société existera à Nanterre, sur son initiative.

Il termine en disant que les sentiments patriotiques qu'il voit se développer chez les jeunes gens de la commune, sont l'objet de toute la sollicitude du Conseil municipal et il espère que sur sa proposition, le Conseil à l'unanimité voudra bien à nos conscrits de l'année, faire une petite réception officielle à la Mairie, avant qu'ils n'aillent sous les drapeaux.

C'est au milieu d'applaudissements et des charges de clairs que ces paroles d'encouragement ont été saluées par les conscrits.

Il espère que cet exemple se propagera dans les communes des environs, pour de là être imité dans toute la France.

Élections Sénatoriales

Réunion des Délégués Sénatoriaux de la Banlieue de Paris, tenue le Vendredi 27 Janvier 1899, au Restaurant Vallet-Gallice (Palais-Royal).

COMPTE RENDU

M. Hennape, président, ouvre la séance, à 9 heures, par la lecture qu'il fait à l'assemblée des lettres d'excuses que lui ont adressées un certain nombre de Délégués.

Après avoir remercié les personnes présentes à la réunion, M. le Président prie M. Bizouard, secrétaire, de donner lecture du procès-verbal de la séance du 22 janvier 1899, conformément à l'ordre du jour.

Lecture de ce procès-verbal étant faite M. le Président demande si quelques membres de l'assemblée ont à présenter des observations.

Aucune personne ne demandant la parole, le procès-verbal, mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Puis, M. Hennape consulte l'assemblée pour savoir s'il y a lieu d'apporter un plus grand développement au paragraphe 3 du programme établi lors de la précédente réunion.

Ce sujet amène la discussion en première ligne de la question d'octroi que M. Baudoin, conseiller général, traite et développe en un long discours dont la conclusion peut s'interpréter par ces termes :

« En présence des différents votes émis par les diverses municipalités de la Seine à l'occasion de la surtaxe des « droits d'octroi, il est inutile de s'étendre sur cet article du programme. »

Le débat continue par un discours que prononce M. Féron, conseiller général, relativement à la question des eaux.

Après diverses explications fournies par cet orateur, ce dernier se rallie à l'opinion unanime de toute l'assemblée qui reconnaît à nouveau le bien fondé de ses récriminations à ce sujet.

Il en est de même, ajoute M. Féron, des autres parties du programme et notamment de celles concernant l'Assistance publique qui préoccupe si vivement, et à bon droit, toutes les communes de la Seine.

Par conséquent, il ne pense pas qu'il y ait lieu d'entrer plus avant dans une discussion d'un programme comme celui dont il s'agit qui présente et contient les revendications de toute la banlieue en général et qui doit être adopté dans son intégralité.

Avant de mettre aux voix ce programme, M. le Président demande à soumettre à l'assemblée une proposition

IMPRIMERIE DE NANTERRE

EDMOND HUBY

36 - RUE SAINT-GERMAIN - 36

M. HUBY a l'honneur de prévenir les habitants qu'il s'est arrangé avec un horticulteur du pays et peut leur fournir AU MEILLEUR MARCHÉ les aussi belles qu'à Paris, au même prix et sans aucun dérangement. — Il a toujours dans ses magasins un GRAND CHOIX de

COURONNES EN FLEURS NATURELLES

Couronnes funéraires en Perles en tous genres, depuis 1 fr. 50 jusqu'à 50 fr.

COURONNES POUR SOCIÉTÉS ET COTISATIONS

GRAND CHOIX DE ROURELETS EN PERLES FINES & FLEURS

INSTITUTION DE JEUNES GENS

15 - Rue des Moutons - 15
RUEIL (S.-&-O.)

PENSION, DEMI-PENSION, EXTERNAT

Grand établissement construit il y a quelques années en observant les meilleures règles de l'hygiène : 5.000 mètres de terrain — Splendide installation. — Calorifère — Eau de source — Situation élevée dominant la ville — Vue magnifique sur St-Germain, Monty.

PRIX MODÉRÉS

DEMANDEZ dans TOUTES les PHARMACIES

la VÉRITABLE
TISANE
DEPURATIVE CONCENTRÉE des
QUAKERS
BIEN SUPÉRIEURE
AUX AUTRES. Agréable à prendre.
RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS
dans le traitement de toutes les maladies provenant
de l'impureté du sang.
Toute Pharmacie : 1, PLACE SAINT-ANDRÉ, PARIS

Vente au détail à Nanterre : chez M. LABOURET, rue du Chemin-de-Fer, 31, dépôt unique également de la GRANULEINE, contre les diarrhées infantiles, SIROP "TOPAL", contre les toux rebelles, VALÉRIANATE D'AMMONIAQUE, médicament couronné par l'Académie de médecine.

PRIME MUSICALE GRATUITE

Nous informons nos lecteurs qu'ayant obtenu de la Revue Musicale Paris-Piano (violon ou flûte au choix) la faveur d'abonnements gratuits, dans le but de leur être agréable, ceux d'entre eux qui enverront leur adresse à M. l'Administrateur du Paris-Piano, 3, rue de Cluny, Paris, recevront gratuitement, pendant trois mois, cette Revue si pratique de musique ancienne et moderne, dirigée par les plus éminents compositeurs et indispensables à tous ceux qui s'occupent de musique.

Il suffira de joindre à sa lettre de demande, 7 timbres à 15 centimes pour frais de poste et d'envoi de cet abonnement de trois mois.

Cherchez l'adresse, renfermant environ 25 francs de musique.

ON DEMANDE
une bonne à tout faire
de 15 à 20 ans. — S'adresser au bureau du court-ai

ON DEMANDE un apprenti
compositeur polyphonie. — S'adresser au bureau du journal

A Louer de suite
Étude de 80 mètres de superficie, au rez-de-chaussée pour magasin de réserve ou industrie, rue St-Denis, près la Mairie. S'adresser dans la Maison.

Grand Magasin de Chaussures
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
Ancienne maison FROMONT
MAUMONT Succ^r
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité
pour dames, fillettes et enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité et le soin de la confection et leurs prix modérés.

A Louer de Suite
JOLI
PAVILLON
Avec JARDIN
A 2 minutes de la gare de Nanterre
Rez-de-chaussée: vestibule, salon, salle à manger, cuisine. — Premier étage: 3 chambres à coucher, cabinet de toilette. — Deuxième étage: chambre à coucher, grand mansarde, 2 greniers. — Baignoire
Prix : 800 francs
S'y adresser, 11, r. Pascal, Nanterre

Bachelot père

ENTREPRENEUR
DE MÉCANIQUE & MÉRIERIE
16, rue du Chemin-de-Fer
M^{rs} & M^{lle} PERRARDEL
AGENCE
Vente et Location
DE MAISONS
33, Boulevard du Couchant
(Ancien 29)

GROS LOT : 500.000 FRANCS
sur 5 lots, le premier lot est réservé. — Premier tirage : 15 Février prochain des BONS DE L'ÉMISSION UNIVERSELLE 1900 avec PRIME de SURPRISE — 1 lot de 500.000 fr. — 2 lots de 100.000 fr. — 2 lots de 50.000 fr. — 5 lots de 10.000 fr. — Pour 500.000 fr. 100 LOIS CACHANTES. — Copropriété des titres, Sécurité absolue. Émission de suite au directeur de la Banque BRESSOUX et Cie, 8, rue de Mauléou, PARIS

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE
Pris à l'usine Rendu en cave Livraison à domicile
N° 0 1 fr. 50 1 fr. 60
N° 1 1 fr. 40 1 fr. 50
N° 2 1 fr. 30 1 fr. 40
Grésillon. 1 fr. 10 1 fr. 20
de la commande
Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10
Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie
Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 50
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas
comporter plus de trente mètres pour chaque installation.
En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois
que le gaz consommé.

BARON

Travaux de Précision
Bicyclettes et Tricycles
Commande, Location, Réparations
de Machines en tous Genres
Ci-devant : 2, rue du Chemin-de-Fer
Actuellement :
15, rue Saint-Germain
NANTERRE (Seine)

PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES
PRÊTES A L'EMPLOI
pour les travaux de Bâtiment, Carrosserie, Cycle,
Mobilier, Outillage, etc.

DAZEVILLE

17, rue du Bois
NANTERRE
NE PAS CONFONDRE. Retenir l'adresse exacte : 17 RUE DU BOIS

LA MANGANINE

LA MANGANINE, un ton très brillant et solide
PEINTURES AU VERNIS
LA RÉSISTANTE, Couleur à la colle ou à l'annone
PEINTURE PORCELAINÉ — Peinture pour travaux de porcelaine
URALDA seule véritable PEINTURE EMAIL
VERNE ÉMAIL FROID, SIGNATURE POUR PARFUMS
ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, COKRES, etc.
CARBURE DE CALCIUM
Pour Appareils et Lanternes

BANQUE FRANÇAISE
118, Boulevard des Capucines, PARIS
PRETS
ACHAT de titres et valeurs
à la fois sans aucun frais de courtage
et sans aucun frais de commission
Téléphone n° 158 20

ELEVAGE des BERGÈRES

5, Rue de la Croix, 3
NANTERRE
ŒUFS FRAIS DU JOUR GARANTIS
Recommandés pour Enfants et Malades
Imp. HUBY, 25, r. Maurepas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre.

qui aurait pour but de nommer une Commission spéciale, composée d'un certain nombre de députés, dont la mission serait de se mettre en rapport avec le futur sénateur et lui rappeler au besoin les engagements pris par lui vis-à-vis de la banlieue.

Mais sur cette proposition qui est l'objet d'une vive discussion, un des membres ayant déclaré qu'il serait, à son avis, préférable d'exiger du candidat élu que ce dernier rende compte de son mandat au moins une fois par an, M. Hennape met aux voix cette dernière proposition qui est adoptée à l'unanimité.

Puis, également sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée adopte à nouveau l'ensemble du programme.

Après avoir épuisé la discussion sur la nécessité de savoir s'il y a lieu d'aborder immédiatement les différentes autres questions intéressant la banlieue au point de vue politique.

Répondant à une interpellation de M. Beaudé qui demande à ce que la question politique soit immédiatement abordée et à ce qu'il soit procédé, à cette réunion, tout au moins à l'audition de ceux des candidats qui s'y trouvent assister, M. le Président fait observer :

Qu'il ne doit pas être dérogé à l'ordre du jour de la réunion qui fixe que le débat ne portera uniquement que sur la question de banlieue au point de vue des revendications et non au point de vue politique.

Qu'il serait donc sage de rester, tant qu'à présent, sur le terrain ;

Que conséquemment il ne croit pas devoir consulter l'Assemblée sur l'opportunité d'entendre le ou les candidats présents.

Mais, que pour déférer au désir exprimé par l'honorable M. Beaudé, l'Assemblée pourrait décider qu'une prochaine réunion serait faite pour discuter sur le programme politique et dans laquelle on procéderait à l'audition des candidats connus.

Cette proposition, aussitôt mise aux voix est adoptée par l'Assemblée, qui décide que la réunion devra avoir lieu le dimanche 5 février prochain, à 3 h. très précises, et prie en outre M. Hennape, son président, de se mettre en rapport avec l'administration à l'effet d'obtenir la libre disposition de la salle St-Jean, à l'Hôtel de Ville, pour cette réunion.

Puis l'Assemblée fixe l'ordre du jour ainsi qu'il suit :

Ordre du Jour

Rappel des revendications de la banlieue ;
Programme politique ;
Audition des Candidats.

Conformément à la décision prise à la réunion du 27 janvier, la lettre suivante a été adressée à tous les Délégués sénatoriaux de la Banlieue :

Paris, le 28 Janvier 1899.

Monsieur le Délégué,

Conformément à la décision prise par les DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX de la Banlieue, réunis le 27 Janvier 1899, au Restaurant Vallet-Gallice (Palais-Royal), j'ai l'honneur de vous inviter à la Réunion qui aura lieu le DIMANCHE 5 FÉVRIER 1899, salle Saint-Jean, à l'Hôtel de Ville, à trois heures très précises.

Dans l'intérêt de nos Communes du Département, j'espère que vous voudrez bien y assister.

ORDRE DU JOUR

Rappel des revendications de la Banlieue.
Programme politique.
Audition des Candidats.

Agreez, Monsieur le Délégué, l'assurance de nos sentiments les plus empressés.

Pour le Comité,
Le Président,
A. HENNAPE,
Maire de Nanterre.

AVIS

Adresser toutes les Communications à M. A. HENNAPE, à Nanterre.

AVIS à la Presse Suburbaine

Il serait intéressant de centraliser tout ce qui sera écrit par la Presse Suburbaine pour ces élections. Nos Confrères sont priés de nous envoyer ce qu'ils écriront à ce sujet.

Sapeurs-Pompiers et Fanfare Municipale

Notre subdivision a eu la douleur de perdre un de ses membres qui a été conduit à sa dernière demeure, accompagné par tous ses camarades.

Plusieurs musiciens, le chef et le sous-chef et plusieurs membres du Conseil d'administration, représentaient la fanfare à ces obsèques, prouvant ainsi la camaraderie qui existera désormais entre ces deux Sociétés.

Au cimetière, M. Rotty, adjoint, au nom de la municipalité, envoya un dernier adieu au pauvre pompier qui laisse des enfants entièrement orphelins.

Cela faisait vraiment pitié de voir le pauvre petit garçon assistant à ces obsèques, sans comprendre l'acte irréparable qui le prive à jamais de son soutien naturel.

Après son père, M. Rotty fils, commandant de la subdivision, adresse au mort les derniers adieux de tous ses camarades en quelques paroles émues empruntées d'un excellent esprit de fraternité.

Une délégation des pompiers de Colombes assistait également à cet enterrement.

SERVICE TÉLÉPHONIQUE

Un service d'avis téléphoniques d'appel vient d'être institué par décret du 16 janvier 1899 et fonctionne depuis le 1^{er} février.

Un arrêté réglant le fonctionnement de ce service est joint au décret.

Nous reproduisons ci-dessous le décret et les principales clauses de l'arrêté.

Décret du 16 janvier 1897

Article 1^{er}. — Est autorisée l'organisation d'un service d'appel téléphonique.

Art. 2. — La taxe de transmission de l'appel est fixée : 1^o à 0 fr. 25 pour les avis échangés à l'intérieur de tout réseau téléphonique et entre les localités reliées téléphoniquement entre elles par des lignes dont la longueur totale ne dépasse pas 25 kilomètres ;

2^o à 0 fr. 40 dans tous les autres cas.

Art. 3. — Les règles de la correspondance téléphonique ordinaire sont applicables aux communications provoquées par les appels téléphoniques.

Art. 4. — La date et les conditions d'exécution du nouveau service sont déterminées par arrêté ministériel.

Art. 5. — Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Journal officiel et au Bulletin des lois.

Aux termes de l'arrêté précité les avis téléphoniques d'appel peuvent être présentés à tout poste téléphonique public ; ils peuvent aussi être téléphonés de tout poste d'abonnement dont le titulaire a versé une provision. Ces avis comportent seulement l'adresse de la personne demandée, la désignation du demandeur, la désignation des postes téléphoniques, entre lesquels la conservation doit être échangée et l'heure à laquelle l'expéditeur se propose de demander la communication.

L'appel téléphonique est notifié au destinataire sous la forme d'un avis distribué dans les mêmes conditions que les télégrammes ordinaires. Les avis téléphoniques d'appel sont adressés à domicile, poste restante ou télégraphe restant.

LA FRATERNELLE

Compte-rendu du concert du 29 janvier 1899

Retenu par la célébration d'une fête de famille, nous devons à l'obligeance de M. Brébion, l'aimable régisseur de cette Société, le compte-rendu suivant :

La quatrième fête de la Fraternelle a eu lieu dimanche 29 janvier dernier dans les salons de M. Tragin.

Encore beaucoup de monde avait répondu à l'invitation du Comité, malgré l'augmentation du prix des places pour les personnes étrangères à la société.

Le public assuré de passer une soirée d'agréable façon n'a pas été déçu dans ses espérances et les deux parties de cette fête, sauterie et concert, ont été également goûtées et appréciées.

Le programme du concert avait été de la part du comité de la Fraternelle, l'objet d'un intérêt tout particulier, et grâce à la bonne volonté des amateurs et aussi à leur talent ainsi qu'à celui des professionnels, la première partie a été très réussie.

MM. Géo et Chelu ont tenu un bon rang de comiques ; ils sont assez connus pour que nous n'ayons pas à faire de nouveau leur éloge.

M. Renaud est toujours le puissant interprète des monologues, dramatiques comme le Dernier marin du Vengeur, ou comiques comme Barbasson.

Mlle Costa se sert à merveille d'une voix très agréable et c'est avec beaucoup de brio qu'elle chante la Véritable Manola, Près du moulin et la Peureuse.

Mme Dryalis, elle, est non-seulement une excellente cantatrice, mais aussi une diseuse de tout premier ordre, quoique déjà connue, les Jeux chansons la Pavane et les Tambours du régiment ont été très appréciées. Cette dame a obtenu un très vif succès avec le Parachute bleu, Sur l'impériale, J'ai passé par là, Et allez donc les amoureux, la Grande berceuse.

Le jeune Paulo n'a plus besoin de compliments ; il est presque passé au rang de professionnels et a fait montre de beaucoup de talent dans son rôle de sergent ; son com-

père M. Ledouche, a tenu les différents rôles de réservistes avec excellente grâce et obéissance avec bonne humeur au bref commandement Rompez ! M. Ledouche a obtenu un succès très brillant avec la Garde de Paris, accompagné par l'orchestre.

Est-il besoin de parler de MM. Lallemand et Pasquier ; le premier dans ses panneseries, le second dans ses chansons à boire se sont montrés artistes consommés. Nous aurons le plaisir d'applaudir ces aimables amateurs au concert organisé par la Fanfare municipale des sapeurs-pompiers, concert auquel la Fraternelle prêtera son concours sans réserve.

Deux nouveaux : MM. Joulin et Gautier, ont interprété le duo Les Suites d'un déraillement avec un tact et une parfaite compréhension, M. Gautier, de sa dignité d'inspecteur de la Compagnie, M. Joulin, de contribuable.

Encore un jeune, M. Breton, a rempli avec succès le rôle de Rigolard et Pleurichard. S'il n'a pas fait pleurer, il a au moins joliment fait rire.

Nous ne saurions trop encourager ces débutants et les engager à persévérer dans ce genre de distractions. L'accueil qu'ils ont obtenu est une preuve de l'intérêt que portent les sociétaires et leurs invités à tout ce qui peut contribuer au bon renom de la Société et confirmer le titre de la Fraternelle.

L'exemple est du reste montré par le président de la société, M. Grelet et par un de ses prédécesseurs, M. Delaunay.

Ces messieurs s'imposent par leur talent, et nul éloge de notre part, ne leur ferait plus plaisir que la considération dont ils jouissent. Nous nous bornerons donc à joindre nos compliments à ceux qui leur ont été faits dimanche dernier sous forme de bravos aussi nourris que mérités.

Au nombre des bonnes volontés qui se sont offertes pour la réussite de ce concert, il faut ajouter la gracieuse collaboration, comme pianistes, de Mmes Pujos, Delaunay et Dumont.

L'orchestre s'était encore accru cette fois de nouveaux amateurs et a donné dans une large mesure une preuve de cohésion, d'entente, de compétence et surtout une preuve de la camaraderie la plus cordiale.

La Fraternelle a voulu tenir compte de ces efforts qui sont pour l'intérêt des soirées intimes un excellent appoint et a montré sa reconnaissance en offrant à M. Dumont, un bâton de chef d'orchestre, honorant ainsi cette phalange artistique en la personne de leur chef.

La sauterie n'a rien laissé à désirer, comme entrain et bonne humeur, et ne s'est terminée qu'à trois heures du matin, en pleine vogue, est-il besoin de le dire.

La Fraternelle se réunira le 26 février prochain, en un banquet.

Ce banquet sera suivi d'un grand bal de nuit.

Chronique Médicale

De toutes les maladies qui sévissent parmi nous, surtout en cette saison, les plus communes, et de beaucoup les plus graves, sont celles qui atteignent les organes respiratoires : larynx, bronches, plèvres et poumons. Les décès dont elles sont cause s'élèvent au chiffre important de 300.000 environ, sur 750.000 qui représentent actuellement la mortalité annuelle en France.

Cette fréquence énorme est due aux variations brusques de température et aux microbes que nous introduisons par milliers à chaque inspiration.

On est assez porté à croire que, pendant l'hiver, ces agents infectieux, qui flottent invisibles à travers l'atmosphère sont infiniment moins nombreux que par les chaleurs de l'été. La différence n'est pas aussi sensible qu'on le suppose. D'abord parce que ces pygmées invisibles s'accroissent assez bien et sans souffrir, du moindre coryza, de froidures qu'il nous serait impossible de supporter vingt-quatre heures dans les mêmes conditions. Vous voyez-

vous passer l'hiver dans ces blocs de glace qu'on nous débite l'été suivant, dans les cafés !

D'autre part, si la température estivale favorise leur développement, par contre, l'éclat du soleil est alors leur ennemi le plus redoutable. Il sème parmi eux la mort et la désolation plus sûrement qu'Archimède n'aurait réussi à le faire, avec ses vastes réflecteurs. Lorsque, au siège de Syracuse, il traitait les romains de Marcellus comme de vulgaires microbes.

Mais admettons qu'en général, dans l'atmosphère, il y ait moins de poussières bactériennes au mois de janvier qu'au mois d'août, nous nous entendons assez bien pour ne pas bénéficier de cette différence, et faire au contraire tout notre possible afin que les endroits où nous habitons soient beaucoup plus contaminés que dans la saison des grandes chaleurs.

Pas besoin d'aller loin pour en trouver la preuve ; il n'y a qu'à jeter les yeux sur ce qui se passe autour de nous.

Aussitôt que le thermomètre descend, vite on ferme les portes, on met des bourrelets aux fenêtres ; défense à l'air, à la santé d'entrer désormais dans nos maisons.

Les poêles à feu lent sont allumés et ne s'éteignent plus qu'au mois de mai, entretenant à l'intérieur des appartements une température de 18 à 20 degrés, particulièrement propice aux ébats amoureaux de la gent microbienne, à son active prolifération. Et vous savez, quand ils s'y mettent, ces marmousets d'un monde invisible, c'est par milliards qu'il comptent leur progéniture.

Et l'on se heurte de tous côtés à ces bataillons innombrables qui voltigent dans l'air des chambres, recouvrent les meubles, les tapis, les tentures, les bêtes et les gens.

Nous en portons sur tous nos habits. A chaque respiration ils envahissent l'arrière-gorge, le larynx, la trachée ; s'aventurent jusque dans les bronches.

Nous les abritons dans nos cheveux, notre barbe. Nous les avons aussi dans le nez (!) : partout enfin ils sont là qui guettent leur victime, prêts à s'en emparer à la première imprudence, au premier symptôme de débâcle organique de trouble dans les fonctions cellulaires.

En effet, pour pénétrer dans les tissus à travers les muqueuses, rien n'est plus facile.

Vous allez en soirée, au bal ; vous y rencontrez, c'est entendu, les mêmes figures, les mêmes omlates ; vous y entendez les mêmes bêtises auxquelles vous répondez par les mêmes rosseries.

Bientôt vous commencez à vous ennuyer ferme, à bailler autant que le corsage de ces dames : peu importe.

Ce qui est intéressant pour nous, c'est cet air que vous avez, surchargé des principes délétères qu'y déverse l'évaporation cutanée et la respiration de tout ce monde, sans compter les agents de virulence spéciale introduits par chaque invité et qui grouillent en liberté, dans une atmosphère étouffante qu'on se garderait bien de renouveler.

Au bout de deux heures de ce régime, vous vous sentez mal à l'aise et d'une humeur massacrante ; vous vous sauvez.

Dehors enfin vous semblez renaître ; vous respirez largement, vous êtes heureux de marcher, de vous sentir stimulé par ce petit froid sec, de quelques degrés au dessous de zéro, et vous ne prenez même pas la peine de fermer votre pardessus et, à plus forte raison de respirer pendant les premières minutes à travers votre mouchoir.

Et bien ! vous avez tort.

Entre la température du salon que vous quittez et celle du dehors, il y a quelquefois une différence de 25 à 30 degrés. Sans doute il arrive souvent que votre organisme n'ait pas à souffrir de ce brusque écart auquel vous le soumettez brutalement ; mais il peut par faitement en résulter que, deux ou trois jours après, vous soyez dans votre lit avec une bronchite ou une fluxion de poitrine, et voici pourquoi :

Le froid que vous avez ressenti d'abord comme un simple stimulant à la surface de votre corps, a fait contracter les vaisseaux de l'épiderme et le sang repoussé de la périphérie, afflue dans les organes internes dont les capillaires se trouvent surchargés.

Par suite de cet engorgement subit, les globules sanguins se modifient, les réactions cellulaires sont entravées, les tissus de revêtement, souffrant dans leur nutrition, ne remplissent plus d'une façon normale leur fonction protectrice et les microbes que nous avons laissés s'embusquer, prêts à profiter de la moindre occasion, passent à travers la muqueuse plus ou moins altérée et sont ensuite susceptibles, si l'organisme ne réagit pas suffisamment, de donner naissance, suivant le cas, à une pneumonie, à une pleurésie, à un croup ou à une tuberculose.

Au point de vue technique, vous avez ainsi réalisé la fameuse expérience de Pasteur à propos du charbon. Il ne réussit à inoculer cette maladie infectieuse à la poule, toujours réfractaire, qu'en lui tenant les pattes dans de l'eau froide et en abaissant sa température de quelques degrés.

De même, en vous refroidissant et en provoquant les désordres intimes que nous avons signalés, vous avez ouvert la porte aux bacilles qui, sans cela, n'auraient jamais pénétré.

D'où nous concluons que les microbes sont moins criminels qu'on ne le dit, puisqu'ils se bornent simplement à profiter des avances que nous leur faisons ; ce n'est donc pas à nous de les accuser.

Encore une réhabilitation qui s'impose.

Dr P. DRACK.

Crèche communale

GRANDE TOMBOLA

Prix du Billet : 25 CENTIMES

en vente chez tous les commerçants de la ville

Les lots sont exposés chez M. CAUCHOIS, 82, rue du Chemin-de-Fer

GUÉRI EN 5 JOURS

Surdité, Bourdonnements, Maladies de l'Oreille etc., etc.

« J'ai l'honneur de vous informer qu'après 4 ou 5 jours de traitement qu'il m'a été prescrit, je me suis trouvé complètement guéri. »

« Je suis très heureux d'en affirmer l'efficacité rapide. »

Signé : E. CANONNE, à Walincourt (Nord)

Guérir la surdité en cinq jours est une cure que bien peu de médecins peuvent se vanter d'avoir accomplie. Les spécialistes de l'Institut Drouet réalisent pourtant ce prodige, ainsi que le prouve la lettre ci-dessus que nous prenons au hasard parmi les centaines qui figurent dans le Journal de la Surdité, des Maladies de l'Oreille, du Larynx, de la Gorge et du Nez, le plus apprécié des journaux otologiques du monde entier. Elle démontre l'utilité indispensable de la lecture de cette feuille pour les personnes qui souffrent de ces affections gênantes.

Ce journal fait connaître, en effet, les récentes guérisons obtenues par correspondance, et les bienfaits que l'on peut retirer de l'emploi de la méthode médicale qu'il préconise, la seule, qui permette d'obtenir rapidement et sans déplacement une guérison complète.

Il est adressé gratuitement sur demande faite au Directeur du journal de la Surdité, 112, boulevard Rochechouart, à Paris.

G. DE VIVIER.

AVIS

Tous les Vins qui se vendent 5, rue du Chemin-de-Fer, à Nanterre, chez M. L. CHAUVEAU, sont garantis naturels venant directement des Propriétaires.

Celui à 0 fr. 45 le litre, malgré son prix modique, peut satisfaire les palais les plus délicats.

Les Vins en fûts sont livrés directement par les Propriétaires. Celui vendu à 86 francs la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

Magnifique Affaire

A VENDRE Un terrain de 2,300 m. situé à l'avenue de la République, avec 45 m. de façade, entouré murs et grille sur le devant. — S'adresser pour tous renseignements au bureau du journal.

PILULES SUISSES

Exiger le timbre de l'Etat Migraines, Maux de tête, 1 franc 50

ÉTAT-CIVIL DE NANTERRE

Naissances. — Hodoffe Lucienne, rue de Montesson, 6 ; Le Guennan Marie, cour Saint-Nicolas, 7 ; Cozette Georgette, rue du Chemin-de-Fer, 24 ; Daunay Marie-Louise, rue Volant, 25 ; Publications. — M. Mayer à Deutschtal, Allemagne, et Mlle Causy à Orléans, Alsace-Lorraine ; M. J. B. à Nanterre et Mlle Létivant à Nanterre ; M. Delpuch et Mlle Cail'ot à Nanterre ; M. Schneider et Mlle Bigaré à Nanterre.

Mariages. — Néant.

Décès. — Enfant Jourmal, 1 mois, au Moulin Allard ; Thiesse, 29 ans, aux Fondrières ; Enfant Courdier, 5 mois, avenue de la République, 68.

ECHOS

DES COMMUNES ENVIRONNANTES

RUEIL

Nous lisons dans l'Echo Journal de Rueil :

Association d'Enseignement populaire de Rueil

L'Expansion Française du Congo VERS LE LAC TCHAD

Mercredi soir, dans la grande salle de l'école des garçons, a eu lieu la conférence annoncée sur l'Expansion Française du Congo vers le lac Tchad.

Pendant une heure et demie qu'a duré sa conférence, et malgré le sujet quelque peu aride qui avait été choisi, le jeune professeur de la Sorbonne a su, par sa science et un talent remarquable de parole, vivement intéresser son nombreux auditoire.

Il a délimité d'abord, d'une façon claire et précise, la zone d'action actuelle des peuples d'Europe qui se sont jetés sur la partie centrale du continent africain pour se partager ces vastes pays, et expose l'intérêt que nous, Français, nous avons à relier l'Algérie et la Tunisie à nos possessions du Congo en passant par l'Oubanghi, les affluents du lac Tchad, le Bornou et le Sahara.

L'orateur retrace ensuite les efforts de nos explorateurs pour ouvrir cette route et les difficultés qu'ils ont eu à vaincre.

C'est Crampel qui, avec une petite troupe à peine armée, tenta le premier l'exécution de ce projet. Malheureusement il le croyait trop à la franchise et à la générosité de ces peuples arriérés, à leurs sympathies pour de plus civilisés qu'eux. Sa confiance le perdit. Attribuant un guet-apens par Senoussi, un de ces roitelets sauvages qui pullulent en Afrique, il fut lâchement assassiné.

M. Dybowski, qui l'Association de Rueil a eu pour conférencier, fut envoyé pour retrouver les traces de cette expédition et punir les coupables. Il accompli, au prix de fatigues et de dangers de toutes sortes une grande partie de sa mission sans pouvoir cependant châtier le principal auteur de cet assassinat.

A la suite de ces explorateurs, M. Genty reprit le projet de pénétration vers le lac Tchad. Il fit construire un bateau démontable, s'embarqua sur l'Oubanghi qui longe nos possessions du Congo, puis, étant parvenu à l'extrême nord de ce fleuve, démonta son bateau et le fit transporter par sa caravane sur le principal affluent du Tchad qui traverse le Baghirmi. Là, il se remit à naviguer, explorant les rives, notant les mœurs des peuplades fétichistes qu'il rencontrait, jusqu'à ce qu'il fut arrêté par un ordre du sultan du Baghirmi. On lui enjoignait de venir conférer seul et sans armes avec le roi.

M. Genty n'hésita pas et quitta son escorte. Il parvint dans la capitale du sultan où il eut l'agréable surprise d'être reçu avec les plus grandes marques de déférence et de sympathie. Profitant de ces excellentes dispositions, il conclut un traité de commerce et de protectorat. Puis il revint vers son yacht et continua sa route vers le lac Tchad où il eut enfin la joie d'arriver.

L'éloquent conférencier résume ensuite les voyages de M. de Mestre, de M. Prince, de M. Fourneau et termine, au milieu des applaudissements de toute la salle, en glorifiant le courage et le dévouement de ces pionniers de la civilisation française.

M. le Dr Bouillet, au nom de l'Association et de tous les auditeurs, adresse en quelques mots à M. Henri Froidevaux des éloges bien mérités, et le remercie vivement de cette belle conférence, œuvre en même temps de science et de patriotisme.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau ; dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie, de rhumatismes, un moyen infail-

lible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Clermont, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Le Directeur-Gérant ; E. HUBY